Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENTS N° 658-2021

Règlement numéro 658-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 615-2018 afin d'intégrer la mesure no 39 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Rouville.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 juillet 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement n° 658-2021;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce septième jour du mois de juillet 2021.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier